**Compte rendu du CEVU en tant que Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU)**

**17 janvier 2014**

**Présents ou représentés :**

***Collège A*** : Mme Claudine Mélan (procuration à Jacques Lajarrige), Mme Karine Duvignau (procuration à Sophie Gosselin), M. Jacques Lajarrige, M. Philippe Birgy (procuration à Enrique Fraga à partir de 10h 00), Mme Christine Mias (procuration à Patrice Bouyssières), Mme Myriam de Léonardis, M. Jean-Christophe Goddard (procuration à Anne Égéa), M. Philippe Canguilhem (procuration à Sébastien Rayssac).

***Collège B*** : M. Patrice Bouyssières, M. Jean-François Camps (procuration à Françoise Duprat), M. Christian Valade (procuration à Philippe Birgy jusqu'à 10h 00), Mme Anne Rohr (procuration à Sophie Gosselin), M. Sébastien Rayssac, Mme Anne Égéa, M. Enrique Fraga.

***Collège IATOS*** : Mme Sandra Cassagnaud, M. Michel Chandelier, Mme Françoise Duprat, Mme Sophie Gosselin.

***Collège Étudiants*** : Mme Justine Boix, M. Robin Cantaloube (procuration à Justine Boix), Mme Virginie Louvié (procuration à Justine Boix).

***Collège des personnalités extérieures*** : M. Jean-Pierre Margaix, M. Michel Montagne (procuration à Patrice Bouyssières).

***Invités*** : Mme Hélène Ricaud-Droisy, M. Christian Mange, M. Thierry Hénocq, M. Laurent Matuszewski, Mme Rose-Mary Expert, Mme Ingrid Charles, Mme Chantal Dallet, Mme Anne-Claire Rattat, M. Didier Foucault, M. Yves Depigny, M. Pierre de Cazals, M. Pierre-Yves Boissau, Mme Christine Bordas, M. Daniel Guy, Leïla Laporte.

***Excusés*** : Mme Anne Hébraud.

***Attachée de direction :*** Mme Valérie Sanchou.

***Secrétaire de séance*** : Mme Sylvie Estrade.

## Informations

- **Bureau et Comité d'Orientation du Département Formation et Vie Étudiante (DFVE) de la COMUE le 19 décembre 2013 à l'UTM**

Participent 2 personnes par établissement : Patrice Bouyssières et Hélène Ricaud-Droisy pour l'UTM. Des groupes de travail sont constitués.

- **Groupe de travail COMUE sur la gouvernance le 20 décembre 2013**

2ème appel IDEX en avril.
Réunion inter CFVU le lundi 10 février à 14h 00, ancienne faculté de médecine, grand amphi.

- **Réflexion sur une motion de la CFVU sur l'organisation, à l'avenir, de toutes les élections étudiantes en février**

Prendre acte que les élections étudiantes doivent se tenir fin février. Prévoir la date dès début décembre 2014 pour les élections futures.

## 1. Validation du compte rendu de la CFVU du 13 décembre 2013

La CFVU approuve à l'unanimité le compte rendu de la CFVU du 13 décembre 2013.

Votants : 22
Pour : **22**

## 2. Vie Universitaire et Culture (VUC)

- **Compte rendu de la Commission Culture du 18 décembre 2013**

Christian Mange rappelle les grandes lignes de la première Commission centrée sur la culture. Les discussions ont porté sur la vie culturelle hors Fabrique et in Fabrique. Il importe de définir l'université comme lieu de culture telle que définie par la convention cadre de juillet 2013. Ch. Mange s'appuiera sur les 7 indicateurs mentionnés dans la convention pour définir les contours de ce que devra accomplir

notre université en termes de culture. Il rappelle qu'il n'existe pas de liste répertoriant les conventions entre l'UTM et les institutions culturelles de proximité. Natacha Laurent, déléguée générale de la Cinémathèque de Toulouse, a présenté aux membres de la Commission la convention entre l'UTM et la Cinémathèque de Toulouse. Cette convention permet désormais à l'ensemble des étudiants de bénéficier de l'abonnement annuel au tarif préférentiel de 30,00 €. Ce tarif était jusqu'ici réservé aux étudiants en Arts, Lettres et Anglais. Tous nos supports de communication seront utilisés pour diffuser et valoriser cette mesure.

Le compte rendu de la Commission Culture du 18 décembre 2013 sera transmis aux conseillers ultérieurement.

## 3. Formation, Orientation, Insertion (FOI)

Présentation Hélène Ricaud-Droisy.

### ➢ Informations de la Vice-présidente déléguée FOI

- Salon Studyrama
- Salon Form'Avenir auquel participera le Service de la Formation Continue

16 janvier 2014 : réunion IDEX, calendrier et bonnes pratiques, retour d'expériences. Nous sommes en attente du prochain appel à projets.
29 janvier 2014 : réunion groupe Masters.

- **Mise en conformité et changement de nomenclatures des Licences Générales**

Bilan AERES et accréditation. L'AERES se rendra à UT1 le 31 janvier 2014. Des ateliers sont prévus l'après-midi sur formations et recherche.
Les Licences Générales ont été déposées le 29 décembre 2013 (dépôt prévu initialement le 27/12) : 288 p, partie I : cadrage, partie II : compétences disciplinaires.
Changement des intitulés de domaines. Les documents à compléter sont en ligne sur le site de l'AERES depuis hier.

28 mars 2014 : dépôt des champs de formation. Réunions régulières entre Commission FOI, CFVU et CA jusqu'au 25 mars.
Juin 2014 : présentation de l'offre de formation de Licence au CNESER. Bascule en 2016 de tous les intitulés (cf. courrier de la Direction Générale pour l'Enseignement supérieur et l'Insertion professionnelle du 16/01/2014).
31 août 2014 : fin accréditation d'un an des Masters MEEF dont on ignore les contenus qui devront être déposés.
15 octobre 2014 : dépôt des bilans des formations habilitées pour la période 2011-2015.

Présentation de la démarche AERES
Bilan et autoévaluation de l'existant (période 2011-2014). Dossier unique Licences Générales, Licences professionnelles, Masters sous la dénomination de la formation actuelle. Des champs d'accréditation sont évoqués. Des choix doivent être opérés afin de permettre l'emboîtement avec les pôles pédagogiques et de recherche de la COMUE et ses délais. Ces choix seront soit disciplinaires ou thématiques, soit mixtes.

- **Cadre National des Formations/ auto évaluation, accréditation**

Le cadre national des formations et le cahier des charges de l'accréditation seront vraisemblablement publiés en 6 arrêtés, dont certaines versions circulent déjà. Une fois les nomenclatures de diplômes stabilisées (LP, M), les porteurs de diplômes pourront se positionner à la fois sur les évolutions de leurs formations, et sur les champs de formations qu'il nous faudra construire.
Hélène Ricaud-Droisy présente la démarche d'accréditation ainsi que le calendrier relatif à cette démarche. La visite de l'AERES pour le site le 31/01/14 sera l'occasion de poser les questions listées au sein de la commission FOI et par les composantes.
On notera par exemple une grande hétérogénéité parmi les différentes nomenclatures (L/M, ED, secteurs disciplinaires…).

- **Demande de création du C2i2 ForCom : « Fonction d'organisation et de communication » (transmis par B. Pellefigue)**

Participant ce jour au séminaire national C2i à Rennes, Bernard Pellefigue a demandé le report de la demande de création du C2i2 ForCom « Fonction d'organisation et de communication » à la prochaine CFVU.

## 4. Réforme des statuts de l'Université de Toulouse II-Le Mirail

Présentation : Didier Foucault, Yves Depigny, Pierre de Cazals, Pierre-Yves Boissau, Christine Bordas, Leïla Laporte, membres du COPIL sur les statuts de l'UTM. Également présent en tant que membre du CA, Daniel Guy.

Quatre documents ont été diffusés : les statuts du CEVU en vigueur ; les articles du code de l'éducation concernant la CFVU ; les réponses de la FAQ relatives à certains points concernant la CFVU ; la version actuelle et la version modifiée des statuts article par article avant validation au plus tard le 24 juillet 2014 pour une application dès septembre 2014.

Objectif des statuts : faire de la CFVU une instance de décision. La rédaction des statuts doit être en adéquation avec la loi ESR du 22 juillet 2013.

Présentation du COPIL, de son objectif, de sa composition. Le COPIL se veut une formation plurielle et consensuelle dans la durée.

Des rencontres régulières avec les 3 Conseils, les organisations syndicales et autres types d'organismes comme le CHSCT, le CT, sont prévues jusqu'au 11 février, afin de déterminer les éléments relatifs à la gouvernance. D'autres rencontres en direction des personnels et des services sont prévues. L'idée est de boucler les réunions début mai afin d'être en mesure de présenter les statuts en juin/juillet.

La réflexion sur les statuts de la CFVU s'intègre à la réflexion sur les pôles pédagogiques et de recherche dans le cadre de la COMUE.

La rédaction des nouveaux statuts va s'appuyer sur la structure actuelle des statuts : titres, chapitres, sections.
Le nouveau chapitre III relatif au Conseil Académique stipule que ce dernier est la réunion de la Commission Recherche (CR - section I) et de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU - section II), induisant une interaction entre les compétences de l'un et des autres.
La CFVU a désormais des compétences décisionnelles. Le risque de conflits avec le CA, notamment sur les questions budgétaires, n'est pas écarté. La loi prévoit le règlement des conflits entre le Conseil Académique et le CA, mais pas entre la CFVU et le CA.

Le CA fixera des objectifs qui devront être précis mais il ne pourra infléchir les décisions prises par la CR et la CFVU. Il importe de définir le niveau stratégique qui peut être le projet d'établissement. Il faudra réfléchir en CFVU sur les orientations de son propre budget. Il faudra un travail en amont de construction du budget, de nouvelles procédures, et calendrier pour éviter les tensions et les conflits. Peut-être faudra-t-il rester à un niveau assez important d'enveloppe pour laisser des marges de manœuvre. La Commission des Moyens sera-t-elle une médiatrice entre la CR, la CFVU et le CA ? Michaël Pouzenc sera invité à présenter le travail de la Commission des Moyens et la préparation du budget.

Un gros travail de réflexion sur l'articulation des différentes instances et leurs rôles est à mener. Quelle stratégie d'établissement en matière de formations voulons-nous ? Quelle sera la relation entre le CA et le Conseil Académique pour définir le périmètre d'action ? Le dialogue existe *via* la Commission FOI. La Commission des Moyens aura davantage d'importance.
En cas de problèmes, (d'autant plus que 2 Conseils peuvent avoir des majorités différentes) il faut des procédures de régulation des tensions. Il est nécessaire de se doter de statuts souples. Les tensions et conflits pourront découler des autres attributions de la CFVU (cf. 2° à 5°) qui ne sont pas nouvelles et, de fait, bénéficient déjà d'un travail de fond.

La rédaction des nouveaux statuts de l'UTM coïncide avec la phase d'accréditation qui s'effectue selon des procédures nouvelles.

La CFVU devra s'approprier ses nouvelles prérogatives en même temps que le CA devra s'habituer à avoir moins de marges de manœuvre.

La CFVU voit renforcées ses compétences en matière d'accompagnement des étudiants en situation de handicap pour lequel notre expertise est largement reconnue.

6° : « mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société » Elles n'empiètent pas sur les attributions de la recherche. Il s'agit de la valorisation de la diffusion des savoir par le biais de nos enseignants, étudiants intervenant dans d'autres établissements (ex. : Novela, café des savoirs). Il faudra en discuter en Conseil Académique plénier.

Renforcement paradoxal de la COMUE qui va jouer un rôle plus important dans la stratégie d'établissement. Mise en perspective de nos statuts avec la mise en place de la COMUE. Le travail de réflexion progresse lentement.

De nouveaux groupes de travail seront nécessaires après l'adoption de nos statuts. Cela suppose la disponibilité des élus. La composition de la CFVU fait l'objet de plusieurs projections car les enjeux sont nombreux, notamment dans le Conseil Académique plénier après la fin des mandats électoraux actuels.

Il faut arriver à une répartition équitable des membres de la CR et de la CFVU au sein du Conseil Académique plénier. Si la composition de ce dernier est trop large, il sera lourd et difficile à gérer (ex. : recrutement des enseignants-chercheurs qui est actuellement examiné en CA restreint).
Consensus, ne pas aller vers la solution basse.
La représentation des étudiants et des BIATSS au sein du Conseil Académique plénier est minorée (5 dans chaque collège). Les élus, et particulièrement les étudiants, doivent siéger régulièrement.

La loi précise la répartition des membres de la CFVU :

- de 75 % à 80 % d'enseignants-chercheurs et d'enseignants, et d'étudiants en proportion égale
- de 10 % à 15 % de personnels BIATSS

- de 10 % à 15 % de personnalités extérieures dont le directeur du CROUS ou son représentant

Il faut veiller à trouver un équilibre entre la représentativité du collège des personnalités extérieures et celle du collège des personnels BIATSS. Crainte est formulée que le secteur privé vienne gangréner l'espace universitaire.

La question est posée de réduire à 30 le nombre des membres de la CFVU dans l'idée d'atteindre plus facilement le quorum désormais obligatoire pour valider les décisions. Patrice Bouyssières n'est pas certain de l'efficacité de réduire la composition de la CFVU qui est actuellement de 40 élus. La nécessaire assiduité des élus est de nouveau rappelée.

D'autres questions sont en suspens : qui présidera le Conseil Académique ? Prévoir des Vice-présidents de la CR et de la CFVU ? Ouvrir la possibilité de Vice-présidents délégués ?

**Questions diverses**

- **Rappel des dossiers CFVU en cours et à venir (cf. diapositive diffusée en séance)**

Présentation Valérie Sanchou.

La séance de la CFVU est close à 12h 10.

Le Vice-Président du Conseil des Etudes
et de la Vie Universitaire

Patrice BOUYSSIERES